



MP/GB/SC

## COMMUNIQUÉ

Suite à l'annonce de son plan « Défi 2010 » lors du Comité central d'entreprise du 13 novembre dernier, la Direction générale des Nouvelles Messageries de la Presse parisienne (NMPP) a convié l'ensemble des organisations syndicales à une première réunion de négociation le mercredi 19 décembre 2007. Un projet d'accord de méthode fixant notamment un calendrier de discussions et un projet de Gestion prévisionnelle des emplois et carrières (GPEC) sont ainsi à l'ordre du jour.

Nous comprenons aisément que la Direction générale des NMPP veuille hâter les « négociations » ou, plus précisément, régler les conséquences sociales inhérentes à ce plan. Elle souhaite entériner les dégâts sociaux qu'engendrerait sa réforme et laisse entendre par ailleurs qu'il n'y a pas lieu de discuter des décisions industrielles. Ainsi a-t-elle fortement incité, ces derniers jours, les éditeurs de la presse quotidienne et de la presse magazine à apporter leur soutien à la restructuration des NMPP.

Or, ce plan « Défi 2010 » met gravement en cause la lettre et l'esprit de la loi Bichet qui vise à mettre les titres sur un pied d'égalité, à assurer la solidarité et à permettre la mise sur le marché de titres nouveaux, par définition peu connus. « Défi 2010 » n'est pas l'avenir pour une presse diversifiée. Il remet en question la liberté d'accès au réseau de distribution conçu pour aider, soutenir et promouvoir la vente de la presse.

Notre fédération, la FILPAC, a donc décidé avec le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite (SGLCE) et sa section Messageries de demander au Conseil supérieur des Messageries de Presse et au Conseil de gérance des NMPP une entrevue des plus urgentes afin qu'une véritable négociation s'engage sur tous les aspects du système de distribution.

En conséquence, notre organisation syndicale CGT décline l'invitation à cette première réunion de négociation, prématurée dans la mesure où des réponses doivent — dans un premier temps — être apportées au document émanant de la FILPAC et du SGLCE édité le 14 décembre 2007 et intitulé « **plan NMPP : propositions et revendications** ».

Paris, le 18 décembre 2007